

LA REVISION DU PPRL DE LEGE CAP FERRET (point d'étape)

Le CODEPPI vous rend compte de l'essentiel de cette restitution, dues aux travaux du cabinet CREOCEAN et des services du BRGM, salués unanimement par les participants du comité de suivi local réunis par l'Etat le 4 juillet 2023 au bourg de Lège

AVERTISSEMENT : *Ces informations résultent des travaux en cours de la révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) pour Lege Cap Ferret. Elles répondent, enfin, à la projection des indicateurs de référence en matière de réchauffement climatique. Ces travaux seront finalisés, validés, et publiés dans quelques mois. Ils révéleront l'impact de l'érosion du littoral sous les effets combinés du réchauffement climatique (augmentation des phénomènes tempétueux) et de l'élévation du niveau des océans.*

Il reviendra à nos institutions d'adapter les mesures de prévention qu'elles jugeront possibles et nécessaires en réponse aux impacts sur notre environnement.

Nous sommes tous, les acteurs de ces projections et de leurs conséquences.

RAPPEL DU CONTEXTE

Vivre sur la presqu'île c'est connaître la force de l'océan, de ses tempêtes, des mouvements séculaires d'érosion ou d'accrétion de sable. C'est connaître et respecter le travail de l'homme pour fixer ces dunes magnifiques issues de la force du vent et des eaux avec la plantation de ce qui est devenue une forêt d'exception si belle et si fragile à l'épreuve de la sécheresse et du feu. C'est mesurer le caractère lagunaire majoritaire de cette mer intérieure du bassin d'Arcachon, avec le volume considérable de sédiments issus des bassins versants, et la puissance des marées et des courants.

Vivre sur la presqu'île c'est se rappeler que nous vivons sur du sable, rien que du sable.

Tout le monde a conscience que notre cadre de vie est mouvant au gré des époques, des aléas climatiques et des actions de l'homme à exploiter ou à protéger cette nature.

Depuis bientôt deux siècles on a scruté pour comprendre et anticiper l'hydrologie puissante qui façonne, consolide, détruit nos littoraux.

Plus de 40 relevés, études, et hypothèses proposées pour comprendre, anticiper, décider, sont sous nos yeux depuis 1829.

Dans les années 2000, en développant une politique préventive des risques naturels, l'Etat a spécifié des Plans de prévention sur les inondations, la submersion, l'érosion des littoraux, le retrait du trait de côte. Un seul objectif : éclairer les politiques d'aménagement et d'urbanisation pour qu'elles anticipent les aléas naturels et évitent autant que faire se peut les situations où la nature nous rappelle à l'ordre à coup de drames humains et de destructions massives.

Au stade d'avancement actuel de la révision, les projections qui en résultent constituent un aperçu sans détour des impacts et des modifications que notre environnement aura à subir d'ici 2120.

L'ACTUALISATION EN COURS DU PPRL DE LCF

Après avoir acté que submersion-retrait du trait de côte-évolution du littoral étaient, dans le cas d'une presqu'île, un même enjeu de prévention, les travaux d'avancement de la révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux ont révélé il y a quelques jours les résultats sur l'étude historique et prédictive à l'horizon 100 ans soit 2120 (Phases 1 et 2 de l'étude)

Cette étape franchie, il reste à intégrer les travaux sur les migrations dunaires, à consolider le scénario d'évolution retenu, à finaliser l'étude (cartographie aléas) avant d'aborder l'enquête publique et voir l'Etat valider et publier la mise à jour attendue du PPRL de LCF (fin 2024)

Les indicateurs GIEC, retraités par les Filtres → Europe → France → Golf de Gascogne, constituent l'élément essentiel de l'évolution souhaité des projections à 100 ans.



Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique en cours. Le GIEC ne fait pas ses propres projections, il évalue celles publiées par la communauté scientifique. Depuis 1990, le GIEC a publié six rapports qui font référence, rapports qui attestent du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau des océans.

Pour la révision du PPRL de LCF, parmi les différents scénarios envisagés par le GIEC, a été retenu le scénario SSP 5-8.5, soit l'élévation en degrés Celsius suivante : Court terme (2021-2040) 1,6 °C, Moyen terme (2041-2060) 2,4 °C, Long terme (2081-2120) 4,4 °C

C'est donc le scénario le pire, qualifié « d'échec des politiques publiques », qui a été retenu avec l'aval de l'État et du BRGM.

Il se traduirait par une élévation du niveau des océans de 89 centimètres à l'horizon 2120
(À noter que c'est le haut de la fourchette de ce scénario - 62 à 89 cm).

Naturellement, comme déjà vu dans un passé récent ce scénario pourrait être revu (*Rappelons que depuis 1990, les révisions ont toujours aggravé les projections*)

L'ESSENTIEL SUR LA FACADE OCEANIQUE

Caractéristiques de la façade, morphologie :

- Massif dunaire continu mais hétérogène
- Littoral rectiligne jusqu'à l'extrémité de la flèche sableuse
- Système barres - baïnes + barres de déferlement à l'embouchure

Les Mécanismes naturels observés :

- Dérive littorale : gradient important jusqu'à la Pointe (200k à 600k m³/an)
- Interaction avec embouchure

Les modes de gestion pratiqués

- Cordon dunaire modelé et entretenu par l'ONF depuis 150 ans
- Musoir Bartherotte à l'extrémité sud depuis 1996

Principe qui influence la non-linéarité des évolutions

- 1 passe = ralentissement de l'érosion voire accrétion
- 2 passes = accélération de l'érosion
- Chronologie du cycle : Durée ≈ 80 ans (2 cycles complets observés depuis 1813), Actuellement configuration à 2 passes, configuration à 1 passe entre 2034 et 2040 (Artelia, 2015)

Deux scénarii d'évolution possibles



- Scénario A : continuité du « Cycle des Passes », **courbe rouge**
- Scénario B : continuité de la phase érosive initiée dans les 1970's, **courbe bleue**

Deux projections éloignées :

- Absence de consensus sur les mécanismes d'évolution
- Amplitude des mouvements sédimentaires
- Durée de la projection et choix d'hypothèses divergentes

Le degré d'incertitude reste important

- Fonctionnement hydro-sédimentaire complexe à l'échelle du Bassin d'Arcachon
- Effet incertain du changement climatique sur le Bassin d'Arcachon



L'ESSENTIEL SUR LE LITTORAL SUD DE LA POINTE

L'extrapolation du trait de côte à l'horizon 2120 dans les 44 hectares (en écartant l'hypothèse de NON prise en compte des ouvrages, hypothèse pessimiste non retenue à ce stade) a traité de la prise en compte PARTIELLE des ouvrages.

Les deux données principales prises en compte dans l'extrapolation du trait de côte sont :

- (a) l'évolution du chenal
- (b) la configuration du littoral

Pour ce qui concerne la dégradation progressive des ouvrages, la conclusion est claire :

- **2020 - 2040 : Continuité des modes de gestion et du maintien des ouvrages (statu quo)**
- **2040 - 2050 : Dégradation progressive des ouvrages (rééquilibrage)**
- **2050 - 2120 : Libre évolution du trait de côte**

De fait à long terme, le chenal du Ferret reprendrait un profil similaire à celui de la fin XIX / début XX siècle soit une distance d'environ 550 m entre l'axe du chenal et le « trait de côte »



- **Courbe verte**, estimation du trait de côte pour les 44 ha en 2120
- **Courbe bleue**, estimation axe du chenal en 2120
- **Courbe mauve**, estimation axe du chenal en 2016

L'ESSENTIEL SUR LE MIMBEAU

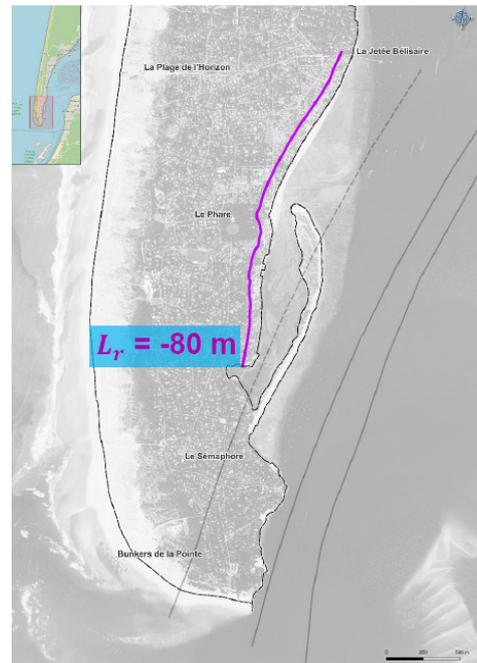
Mimbeau Sud : le Scénario de projection, qui retient l'hypothèse d'un recul décroissant lié au changement d'orientation de la flèche, s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- La stabilité du Mimbeau est entretenue par redistribution depuis les années 2000
- L'application de relevés linéaires n'est pas satisfaisante (méthode PPRL)
- Le relevé historique des mesures induit la construction d'une courbe logarithmique (1934 - 2000) dont on déduit une droite logarithmique pour estimer la position du Mimbeau dans 100 ans en cohérence avec le ralentissement du recul avant les interventions humaines. La projection de tendance logarithmique entre 2020 et 2120 est estimée à -350 m
- Ce recul uniforme est appliqué à la façade externe de l'enracinement du Mimbeau entre l'enracinement et l'inflexion de la flèche sableuse.

L'hypothèse d'évolution qui en résulte se caractériserait par : (courbe mauve)

▪ Le recul continu de l'enracinement du Mimbeau, qui conduirait à sa disparition en fusionnant avec le rivage vers l'ouest

▪ L'extrémité de la Pointe deviendrait un banc de sable qui s'allongerait vers le nord jusqu'à disparaître en fusionnant avec les plages entre le phare et Bélisaire



L'ESSENTIEL SUR LA FACADE LITTORALE de BELISAIRE A LEGE

La façade nord depuis Bélisaire se caractérise par la présence du chenal de Piquey et la distinction de 2 sous-secteurs

- (1) De la Pointe aux Chevaux à Bélisaire : caractérisé par des estrans étroits bordés par le chenal et la présence de grands champs de vasières
- (2) De Lège à la Pointe aux Chevaux : caractérisé par de larges estrans au droit du chenal principal

Les mécanismes dominants d'érosion demeurent les mouvements des vagues et clapots de la mer, en fonction des hauteurs de marée et de la force du vent, avec des surcotes et des niveaux extrêmes.

Les modes de gestion du littoral sont caractérisés par :

- de nombreux rechargements de plage
- des ouvrages très hétérogènes, souvent en mauvais état tout le long du linéaire depuis plus d'un siècle

La méthodologie préconisée par le PPRL ne peut pas s'appliquer ici

- Les plages s'érodent mais le recul du trait de côte n'est pas quantifiable à cause des rechargements récurrents et des ouvrages
- L'impact du changement climatique sur le recul du trait de côte est lié à la présence des **zones basses rétro-littorales** et ce secteur doit être cartographié au cas par cas (secteur 2)

Un retrait (Tx) de -0.5 m/an sera proposé à dire d'expert, et en accord avec un principe de précaution, soit un recul de base estimé à -50 m en 2120

Un travail cartographique permettra d'ajuster la projection du trait de côte dans les zones basses rétro-littorales. (notamment estimer à quel moment la submersion de ces zones opèrerait)

Ces zones seront submergées et reconnectées au Bassin d'Arcachon à l'horizon 2120 car les ouvrages auront perdu leur efficacité.

Le CODEPPI vous rappelle que ces éléments présentés sont le travail effectué pour éclairer une trajectoire d'évolution de notre littoral à l'horizon 2120. Le propre d'un PPRL est d'être actualisé régulièrement et de tirer de ces perspectives, des mesures de PREVENTION pour ce qui concerne l'aménagement de notre environnement de vie de la presqu'île.

Ces éléments ne doivent être sortis de leur contexte que nous rappelons en préambule. Ce qui a été souligné par les participants au comité de suivi c'est la complétude des données traitées et l'objectivité de bout en bout à illustrer une trajectoire déduite de ces données.

L'Etat a confirmé que ce travail de révision va également être entrepris dans les autres communes concernées du Bassin d'Arcachon.

Dès à présent, par mesure de précaution, ces travaux devront se traduire dans les documents d'aménagement et d'urbanisme (SCOT et PLU)

En ce qui concerne Lège- Cap Ferret, un « porté à connaissance » devrait être adressé par l'État, à la commune, en fin d'année 2023 alors que la révision du PLU sera un cours.

Bien entendu les zones du PLU qui tiennent déjà compte du cadre légal (notamment Natura 2000, Loi Littoral et Loi Climat et Résilience) seront revues pour limiter les risques liés aux impacts du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau des océans : zones inconstructibles, zones à risque fort-moyen-limité. La présence d'ouvrages, leur qualité, leur maintien et leur entretien, le déplacement de réseaux ou de routes seront au centre du débat public, avec leurs conséquences.

Plus que jamais les autorisations de construire devront rigoureusement suivre ces prescriptions et toute dérogation, cas particulier ou autre mesure de « régularisation » constitueraient autant de manquement à l'intérêt général.

Le CODEPPI et ses partenaires (dont la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon-CEBA) veilleront à ce que nous restions nos propres acteurs de ces enjeux et de leur impact sur notre environnement de vie.

